

Qui décide ?

Le PLUi-H est élaboré par les élus des communes d'Aunis Sud. Les grands principes sont décidés par le Comité de Pilotage (composés des 24 référents communaux). Les nouveaux plans de zonage sont définis à l'échelle de chaque commune par les élus municipaux.

L'ensemble du projet de PLUi-H sera approuvé par le Conseil Communautaire d'Aunis Sud après avoir recueilli l'avis de toutes les communes.

Il est par ailleurs soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (représentants de l'Etat, Conseils Départemental et Régional, Chambre d'Agriculture...) qui s'assurent de la bonne prise en compte de la législation en vigueur dans le PLUi-H et s'assure de son équilibre global.